

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

de la Commune de BLANZAC

Séance du 26 mars 2026

Nombre de conseillers :	
En exercice	11
Présents	11
Représentés	00
Votants	11
Exprimés	11
Pour	11
Contre	00

Date de convocation : 20/03/2026
Date d'affichage : 20/03/2026

DELIBERATION N° 2026/21

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six mars à 20 heures 00,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Alain PREVÔT

Etaient présents : Mrs Alain PREVÔT - TREVISIOL Noël – Mme Delphine LAGOUTTE - Mrs Alexandre COLIN - Alain MATHIEU - Mmes Danielle GAUCHON – Christine DE RESENDE – M. Sébastien PITON - Mme Marie VAN DEN BERGHE – M. Adrien LEGRIS et Mme Clémence LE QUÉRÉ.

Secrétaire de séance : Clémence LE QUÉRÉ

OBJET : élection des représentants au Secteur Territorial Energies du S.E.H.V


Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (article L. 5721-2),
Vu l'article 6.2 des statuts du Syndicat Energies Haute-Vienne,
Monsieur le Maire informe que la commune doit désigner un représentant pour siéger au Secteur territorial Energies NORD du S.E.H.V.

Le conseil municipal ayant procédé à cette désignation, a décidé de nommer **Alexandre COLIN** pour représenter la commune de BLANZAC au Secteur territorial Energies du S.E.H.V.

Fait à Blanzac, le 27 mars 2026

Le Maire,
Alain PREVÔT

La Secrétaire
Clémence LE QUÉRÉ


Acte rendu exécutoire après dépôt
en sous-préfecture de BELLAC le



27 MARS 2026


Publié le

